

Parce que les Nations Unies ne représentent que l'ensemble de leurs parties, nous ne pouvons nous attendre que leurs délibérations produiront des résultats fructueux et satisfaisants, si nous ne sommes prêts nous-mêmes à appuyer pleinement leurs objectifs et leurs décisions. En conséquence, il nous appartient aujourd'hui de renouveler notre détermination d'assurer l'accroissement de la force et de l'influence des Nations Unies, principale sauvegarde de la paix dans ce monde inquiet.

## Allocution de M. Smith

Ci-dessous le texte de l'allocution radiophonique de M. Smith :

Quatre-vingt deux pays célèbrent aujourd'hui le douzième anniversaire de l'ONU dont ils sont membres.

La Conférence qui eut lieu à San-Francisco, il y a douze ans et dont est issue la Charte des Nations Unies, avait pour objet d'épargner le fléau de la guerre aux générations futures. Comme nous aujourd'hui, ceux qui y participèrent estimaient que pour atteindre ce but les pays devaient mettre leur puissance en commun au service de la paix et de la sécurité internationales, prévenir le recours aux armes pour le règlement des différends, sauf si tel était l'intérêt commun, et enfin instaurer entre les peuples la collaboration nécessaire pour remédier aux maux d'ordre politique, économique et social, qui sont les causes profondes de la guerre. La Charte de l'ONU, première définition des buts et des idéaux à réaliser, renfermait tous ces objectifs et portait création des organismes nécessaires pour les atteindre.

Quel est le rôle de l'ONU dans le monde d'aujourd'hui ? Celui d'un instrument de diplomatie multilatérale selon une définition pertinente du secrétaire général, M. Hammarskjöld. L'ONU n'est ni une cour de justice, ni un parlement, ni un super-État, mais un lieu où chacun de ses membres peut exposer tout problème et y chercher une solution équitable. Se prêtant avec souplesse aux négociations, elle peut empêcher ou arrêter la guerre et favoriser la découverte de solutions aux autres différends. Voilà cependant qui suppose une diplomatie raisonnable de la part des premiers intéressés, ainsi que le concours et la bonne volonté des autres. Gardons-nous de trop demander à l'ONU. N'allons pas nous décharger de nos responsabilités sur l'Assemblée générale, comme si elle était une sorte de machine à voter, doublée d'un mécanisme à solutions universelles. L'ONU peut servir de complément à la diplomatie, mais non s'y substituer; elle n'exempte pas les pays du soin de se doter d'une politique nationale et de poursuivre les objectifs de la Charte dans le cadre des dispositifs internationaux.

Aux termes de la Charte des Nations Unies, il appartient au Conseil de sécurité de régler les différends qui ont abouti ou peuvent aboutir à l'usage des armes. Dès ses premières années, le Conseil a contribué par son influence à mettre fin aux hostilités qui sévissaient en Indonésie et au Cachemire; plus tard, le représentant de l'URSS étant absent, le Conseil a pris des mesures positives contre l'agression en Corée. Toutefois en raison du veto, il ne peut s'acquiescer facilement de sa responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix. Ainsi, l'Assemblée générale a conçu une procédure lui permettant d'intervenir lorsque le Conseil de sécurité serait impuissant à le faire. La crise de Suez constituée à cet égard un cas d'espèce. L'Assemblée générale est un instrument efficace de paix lorsque ses membres apportent l'essentiel, soit de la bonne volonté. Si on l'avait compris assez tôt l'an dernier, les Nations Unies n'auraient pas été accusées d'avoir appliqué une mesure en Hongrie et une autre au Moyen-Orient. Il est vrai que parfois les membres ont entièrement méconnu certaines résolutions de l'Assemblée et exigé en même temps que d'autres fussent strictement observées, ce dont il ne faut pas tenir l'ONU responsable.

L'ONU a un rôle utile à remplir à l'égard de ce que le secrétaire général a nommé avec bonheur la "renaissance de l'Asie" et "l'éveil de l'Afrique", deux phénomènes de l'après-guerre qui exercent une profonde influence sur le monde actuel. Les discussions de l'Assemblée relatives aux problèmes qui se posent aux puissances qui administrent des colonies se sont souvent accompagnées d'acrimonie et de critiques sans fondement. A tout prendre cependant, elles ont eu l'avantage de créer chez un nombre croissant de membres le sentiment de participer à l'action par laquelle les puissances métropolitaines conduisent certains territoires vers l'indépendance ou l'autonomie. Le Royaume-Uni a donné une leçon au monde à cet égard. Il a présidé à l'avènement de huit pays nouveaux après le Canada. Cette année même, le Ghana et la Malaisie sont venus s'ajouter à la constellation du Commonwealth.

Lorsque nous cherchons à apprécier l'utilité de l'ONU et le rôle qu'elle peut jouer dans le monde actuel, nous sommes souvent enclins à oublier l'œuvre discrète mais précieuse qu'elle accomplit dans les domaines économique et humanitaire. Tous les jours, divers organismes mènent de grandes tâches à bonne fin, notamment ceux qui s'emploient à combattre la maladie, à améliorer les approvisionnements alimentaires mondiaux, ou qui s'occupent du soin et de la réinstallation des réfugiés. Membre du Conseil économique